

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 22231
---	--	----------------------------

SEANCE du : 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 décembre 2022.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Florence BAZZOLI	Pascale FERCHAUD	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Nathalie MOREAU à partir de 19h10	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	Rodolph THIBAudeau
Pierre BUREAU	Pascal GABLY	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Jamel CHENIOUR à Jean-François MOREAU	Bérandère BAZANTAY à Yannick CHARRIER
Marie JARRY	Sandrine DELUGEAU	Nathalie MOREAU, jusqu'à 19h10

Secrétaire de séance : Stéphanie FILLON, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU - Directeur des Services Techniques



Fonds de concours – Point d'Apport Volontaire 2023

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais va réaliser des travaux d'aménagement d'un point d'apport volontaire en 2023 :

- Allée de la Fontaine à Bressuire :

- 1 conteneur semi-enterré pour les ordures ménagères avec tambour 60 litres
- 2 conteneurs semi-enterrés pour le tri sélectif
- 1 conteneur semi-enterré pour les verres

Le montant des travaux pour ces aménagements est de 25 663,48 € HT .

Dans le cadre du règlement des fonds de concours, il est prévu une participation à hauteur de 50 % du montant HT pour ce type d'aménagement.

La Commune de Bressuire est sollicitée pour le versement d'un fonds de concours à hauteur de 12 831,74 € HT.

Une convention entre les deux collectivités devra préciser les modalités de versement de cette participation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'octroi d'un fonds de concours de 12 831,74 € à verser à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais pour les travaux d'aménagement d'un point d'apport volontaire.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20221215-DG_DEL_2022_231-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Stéphanie FILLON

Le Maire,
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20221215-DG_DEL_2022_231-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022